

Séminaire :

**POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE
DES FINANCES PUBLIQUES
AU NIVEAU LOCAL
EN TUNISIE**

16 septembre 2016

Hôtel Dar el Marsa – Tunis

Ordre du Jour



Contexte :

La constitution tunisienne de 2014 prévoit la décentralisation du pays. Cette évolution cherche à répondre de façon plus équitable et efficace aux besoins du peuple sur l'ensemble du territoire tunisien et induira la modification des compétences et des moyens des collectivités locales.

Elle interviendra parallèlement à l'instauration de la Gestion Budgétaire par Objectifs (GBO), organisant la préparation et l'exécution du budget de l'État par programmes et sur la base de la performance.

Ces réformes supposent la révision, d'une part, des procédures de contrôle financier, administratif et juridictionnel des actes des collectivités locales, et, d'autre part, des missions confiées aux services de l'État et autorités de tutelle, dans le contexte de la déconcentration.

Objectif :

Ce séminaire porte une attention particulière au contrôle des finances publiques au niveau local. Il vise à présenter les déterminants des contrôles financiers, administratifs et juridictionnels exercés sur les actes de dépenses des collectivités locales.

En mettant en regard l'exemple tunisien avec des expériences de deux pays de l'OCDE, il explore les perspectives d'évolution des contrôles exercés sur les finances publiques au niveau local.

Ce séminaire permettra aussi de présenter les principales recommandations proposées dans le rapport de l'OCDE sur la gouvernance des finances publiques au niveau local en Tunisie.

Participants :

Ce séminaire s'adresse à tous les agents publics concernés par la gestion des finances publiques au niveau local.

Il s'agit notamment des agents de la Direction Générale de la Comptabilité et de Recouvrement au ministère des finances, de la Direction Générale des Collectivités Locales au ministère des affaires locales et de l'environnement, des gestionnaires des collectivités locales, et des contrôleurs des dépenses publiques, ainsi que des magistrats de la Cour des Comptes.

Accueil des participants

08:30 - 9:00

Mot d'ouverture

09:00 – 09:30

- Mme Noura Dougui, Directrice Générale de la Comptabilité Publique et du Recouvrement, Ministère des Finances, Tunisie
- Mme Amira Tlili, Coordinatrice de projet, Direction de la gouvernance publique et du développement territorial, OCDE

Session 1 : **Le contrôle sur les finances publiques au niveau local dans le cadre de la réforme de décentralisation en Tunisie et dans les pays de l'OCDE**

09:30 – 13:00

La constitution tunisienne prévoit l'instauration de l'autonomie administrative et financière des collectivités locales. Ces dispositions seront entérinées par la nouvelle loi des collectivités locales, qui supprimera le contrôle a priori exercé sur les dépenses des collectivités locales.

Cette session permettra de présenter l'architecture et les articulations du système de contrôle des finances publiques au niveau local (les contrôles des ministères de l'intérieur et des finances, du gouverneur, du contrôleur des dépenses publiques, du comptable public, etc.), en mettant en lumière les changements introduits par la réforme de décentralisation.

Elle sera aussi l'occasion de comparer le cas tunisiens aux expériences française et canadienne en matière de gestion et de contrôle des finances locales.

Modération : *Mme Amira Tlili, Coordinatrice de projet, Direction de la gouvernance publique et du développement territorial, OCDE*

Interventions sur la décentralisation financière en Tunisie :

- **La décentralisation et l'autonomie financière des collectivités locales en Tunisie**
M. Faycel Gazez, Directeur des finances locales, ministère des affaires locales et de l'environnement, Tunisie
- **La chaîne de dépense locale et le rôle du comptable public**
M. Yassine Hamzaoui, Conseiller des services publics au Ministère des finances publiques, Tunisie
- **La Cour des Comptes et la gouvernance locale en Tunisie**
Mme Fadhila Gargouri, Magistrat à la Cour des Comptes, Tunisie
- **La gestion financière dans les collectivités locales**
Mme Nazek Ben Jannet, Secrétaire Général de collectivité locale, Tunisie

Présentations des expériences comparées :

- **Les contrôles exercés sur les finances des collectivités locales en France**
M. Bastien Sayen, Directeur des Finances, Conseil Départemental du Gard, France
- **Les contrôles exercés sur les finances des collectivités locales au Canada**
M. Pierre Laflamme, Expert en finances publiques, ancien directeur au Secrétariat du Conseil du Trésor, Canada

Discussion**Session 2 : Les principales recommandations de l'étude de l'OCDE sur les finances locales en Tunisie**

14:00 – 15:00

Cette session permettra de présenter les principales recommandations de l'équipe de l'OCDE ayant conduit l'évaluation par les pairs sur le contrôle des finances publiques au niveau local. Elle permettra aux participants de discuter de l'efficacité du système actuel et des possibilités d'amélioration.

Elle sera aussi l'occasion de comparer le cas tunisien aux expériences française et canadienne en matière de gestion et de contrôle des finances locales.

Modération : *M. Lazher Mazigh, Chef de l'unité des finances locales, Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Recouvrement,*

Intervention :

- **Diagnostic et principales recommandations de l'OCDE pour l'amélioration du contrôle des finances publiques au niveau local en Tunisie**
M. Richard Martinez, Ancien conseiller à la Direction Générale du Trésor, France

Discussion

- *M. Lazher Mazigh, Directeur des Finances locales, Ministère des Finances, Tunisie*
- *Mme Amira Tlili, Coordinatrice de projet, Direction de la gouvernance publique et du développement territorial, OCDE*